

Procès-verbal de la fête civique célébrée le second décadi de pluviôse dans la commune de Pont-Croix, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la fête civique célébrée le second décadi de pluviôse dans la commune de Pont-Croix, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 583;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31317_t1_0583_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Le Ciel pour dôme, l'arbre de la liberté pour appui, une longue chaîne de montagnes pour enceinte, nous avons, au son des musettes et autres instruments champêtres, rendu un hommage simple à la raison, notre seul dieu désormais. Une fête naïve et joyeuse a porté à l'Être suprême l'encens pur d'un peuple sans-culotte. Ces monts, qui étaient nos seuls autels nous retraçaient si bien l'image chérie de cette montagne sainte dont vous avez fait le Sinai des Français !!!

Des cris mille fois répétés de Vive la République ! Vive la Montagne se faisaient entendre à chaque instant. Les échos des vallons prolongeaient les chants d'allégresse. Dans la plaine même, on les entendait encore, mais ce n'étaient plus les sons confus et mal articulés d'un malade expirant.

Représentants ne quittez point ces sommets où l'univers vous contemple, que le dernier des trônes ne soit en poussière. Vous avez aboli l'esclavage; l'homme libre vous en remercie. Blancs, noirs, mulâtres, vous reproduisez partout les couleurs tricolores, ces signes sacrés de la liberté. Continuez, une reconnaissance sans bornes vous est assurée. Que votre Comité de salut public surveille toujours ! il a votre confiance; il a celle de tous les vrais Français; il en est digne. »

V.M. GUILLIER (*présid.*).

P.V. de la fête civique du 20 pluvi. II].

Les citoyens administrateurs composant le Directoire de Pont-Croix, les officiers municipaux, les juges du tribunal du district, le juge de paix du canton ses assesseurs et son greffier, le comité de surveillance, une partie des citoyens qui forment le noyau de la société des sans-culottes de cette commune, un détachement du bataillon de l'Hérault en garnison à Audierne, les officiers des troupes de la première réquisition en garnison à Douarnenez et la gendarmerie nationale, se sont réunis en la maison commune, dix heures du matin, sur l'invitation de la municipalité, pour célébrer avec le peuple assemblé sur la place publique, une fête solennelle annoncée depuis plusieurs jours à l'honneur de la Raison.

Le bruit des tambours ayant annoncé le drapeau, et donné le signal de se mettre en marche, le citoyen maire et le chef de division ont ouvert cette marche et ont été suivis sans distinction de rang par tous ceux qui composaient le cortège, qui se sont ainsi rendus à la place publique dont ils ont fait le tour dans le même ordre.

Le cortège s'est ensuite arrêté près de l'arbre de la Liberté, où le citoyen maire a prononcé un discours analogue à la fête, et par lequel, il a exhorté le peuple à abjurer les anciennes superstitions qui exigeraient des cultes indignes de l'Être suprême qui est raison innée.

Son discours a été suivi des acclamations réitérées de Vive la Montagne, Vive la République, Vive la Liberté, périssent les tyrans.

Le cortège s'est ensuite rendu avec le peuple en la cy-devant église des Ursulines, aujourd'hui temple de la Raison et consacré à la célébration de ses fêtes. Le citoyen Léonidas Bois, autrefois prêtre, aujourd'hui militaire marié, est monté à la tribune, y a prononcé un discours

sublime, dicté par le plus pur patriotisme, vraiment digne de la Raison dont il faisait l'éloge, et très propre à détruire, à déraciner le fanatisme si ce monstre subsistait encore.

L'orateur a été souvent interrompu par les plus vifs applaudissements sans cesse répétés. On a ensuite chanté quelques strophes de l'hymne des Marseillais, et d'autres couplets analogues à la fête du jour.

On a plusieurs fois recommencé les cris de Vive la Montagne, Vive la République.

Le cortège est revenu à la place publique où les chefs des corps constitués ont allumé un bûcher; tandis qu'il se consumait, les citoyens et les citoyennes de tout âge ont dansé la farandole au son des tambours.

Cette danse finie, on a commencé d'autres au son des musettes champêtres, et ces danses n'ont été terminées qu'à dix heures du soir.

Tout s'est passé dans le meilleur ordre, dans la plus grande décence et dans cette touchante allégresse, que la liberté seule peut inspirer.

P.c.c. : V.M. GUILLIER (*présid.*), LE BRIS (*secrét.*).

49

Un membre de la société populaire de Seignelay, vient, au nom de cette société, féliciter la Convention sur ses travaux, et dépose sur le bureau 151 liv. en numéraire, et quelques miettes d'argent et annonce que cette commune a envoyé au district 13 marcs et demi d'argenterie, beaucoup de cuivre et de fer, en outre des chemises et autres effets : il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

50

Le citoyen Didot le jeune, imprimeur de l'administration des domaines nationaux, fait hommage à la Convention d'un exemplaire de la constitution, imprimé sur vélin.

Mention honorable, insertion au bulletin, dépôt aux archives (2).

51

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 22 ventôse : sa rédaction est adoptée (3).

52

Le citoyen Brutus Magnier, président d'un tribunal révolutionnaire de Rennes, paroît à la barre, et dépose sur le bureau 234 liv. trouvées sur le domestique de l'infâme La Trémouille;

(1) P.V., XXXIII, 388-89 et 499. *Bⁱⁿ*, 27 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 389.

(3) P.V., XXXIII, 389.